



Plans de détail rattachés des sites communes
avec indications des nouvelles rues créées et créées.

Légende de ce plan

Le tracé en encres rouges représente la situation d'après l'état actuel
justification des rues créées d'après la correction de l'Atlas
les traits noirs représentent les constructions anciennes
les lignes pointillées en rouge sont des rues créées en projet
de 12 mètres de large entre deux lignes rouges la rue d'une largeur
de six mètres que les bornes sur son flanc de l'ancien immeuble
justification des parcelles avec leur numéro situés à Ledeborg
Section B n° 119, 121, 124, 135 et 136 de la rue longue/chemin
n° 12 en face de la rue de midi jusqu'à la limite de la Commune de
Gendbrugge
Les traits noirs entre deux lignes rouges représentent les rues d'une
largeur de six mètres qui d'après les plans anciens ont été
projetées à Gand et Courant Hebbelynck, notaire à Marché de
l'autorisation de hausser sur leur parcelle commune
situés à Gendbrugge, Section B n° 340 et 351 sont l'une en prolongement
de la rue de midi en vert à l'église et les deux autres en prolongement
jusqu'à cette rue, des rues subsistantes de l'hôpital et de la bienfaisance
Les chiffres en encres rouges indiquent au futur la largeur des nouvelles
rues dont on demande l'autorisation d'ouverture
Les chiffres en encres bleues sont les n° des parcelles d'après les Atlas
Les traits bleus représentent les fossés, ruisseaux et rivières
de chemin est. Monnaiestraat représenté sur ce plan sous le n° 2, est
représenté à l'Atlas de Ledeborg est représenté sous le n° 5 à l'Atlas
des chemins vicinaux de Gendbrugge

Dressé en topographie par le sous-officier Permette assermenté
résidant à Gand.
Ce 30 Septembre 1800 Septante huit
J. de la Roche

F. P. de la Roche
van den Beek
L. de la Roche

1/100000